



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SAMEDI 08 FEVRIER 2025

**PRÉSENTS :** *M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS.*

**ABSENTS EXCUSÉS :** *Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Tiffanie SURIA, M. Cédric LATOUCHE.*

**ONT DONNÉ POUVOIR :** *Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND ; Mme Corinne RIBEAUCOUP donne pouvoir à Mme Catherine ROLY ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE. M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE.*

**ABSENTS :** *M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.*

**Secrétaire de séance :** *M. Michel RENARD.*

Avant de procéder au compte-rendu des décisions prises, **Monsieur Le Maire** informe l'Assemblée, de la démission de Madame DELHAYE Nathalie de son poste de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Cette démission a été notifiée au Sous-Préfet par courrier.

**Monsieur le Maire** informe que par conséquent, le Conseil Municipal est aujourd'hui composé de 25 Elus, le quorum est maintenant de 13 élus.

**Monsieur le Maire** annonce à l'assemblée de la date de la prochaine commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, à savoir le 14 février 2025 à 14h00.

**Monsieur le Maire** fait part à l'Assemblée de sa récente rencontre avec Mme LETARD Valérie, Ministre du Logement. Après quelques échanges, Madame LETARD l'a informé que les crédits liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, pouvaient également être utilisés pour la rénovation des bâtiments communaux (Salle des Sport, Centre de Loisirs, ...).

En parallèle, **Monsieur le Maire** souligne l'avancement du dossier concernant la demande de subvention à l'Union Européenne pour le Jumelage.

**Monsieur le Maire** informe que l'Union Européenne propose d'autres dispositifs auxquels la commune pourrait être éligible.



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

**Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit ici du débat sur les orientations budgétaires. Par conséquent ce point ne sera pas mis aux voix.

**Monsieur le Maire** rappelle le cadre légal du rapport d'Orientation Budgétaire à savoir que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire doit présenter au conseil municipal, au moins deux mois avant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, la gestion de la dette et les engagements pluriannuels envisagés. Ce rapport fait l'objet d'un débat en conseil municipal, acté par une délibération.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport inclut également une analyse des dépenses, des effectifs et de l'évolution des coûts liés au personnel. Il est transmis au représentant de l'État et au président de l'établissement public intercommunal concerné, puis publié selon des modalités définies par décret.

Ces obligations s'appliquent aussi aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Ce qui est le cas pour la Commune d'Escautpont.

**Monsieur le Maire** fait un bref résumé du contexte économique national. Il faut retenir que le Rapport Economique Social et Financier 2025 présente une économie française en voie de stabilisation, avec une croissance modérée, une inflation en baisse et des efforts significatifs pour le redressement des finances publiques. Néanmoins, le contexte politique législatif incertain émet une inconnue budgétaire de l'état pour 2025.

Concernant le budget de la commune, **Monsieur le Maire** expose les 2 sections qui composent le budget de la commune à savoir le fonctionnement et l'investissement.

Budget total de fonctionnement 2024	Budget total d'investissement 2024
<b>6 812 722,95€</b>	<b>6 643 412,57€</b>

**Monsieur le Maire** informe que la commune a dégagé en 2024, un excédent de fonctionnement de **2 360 450,95€**. Cette somme permet d'augmenter sa capacité d'investissement.

Monsieur le Maire fait état des chapitres qui concernent les dépenses en matière de fonctionnement pour 2024.

CHAPITRES	AUGMENTATION/2023	BAISSE/2023
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	<b>216 027,19€</b>	
Ch. - 011 Charges à caractère général	<b>15 008€</b>	
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	<b>19 267,64€</b>	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>31 516€</b>	



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Ch. - 70 produits des services, du domaine et ventes divers		403,44 €
Ch. - 013 Atténuations de charge	15 784,94 €	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		19 004,59 €
Ch. - 76 Produits financiers	0.40€	

Monsieur le Maire insiste sur la complexité à récupérer la taxation sur les bailleurs, et la nécessité aujourd'hui de récupérer ce dû financier. L'idée de remettre en place une taxation pour les bailleurs, afin de récupérer des recettes.

Monsieur le Maire relate les dépenses d'investissement majeures de l'année 2024 à savoir :

PLACE SALENGRO ET RUE H. DURRE travaux tranche 1/2 + avance tr 3 + acompte	1 347 476,41 €
VIDEOPROTECTION (achat / installation et maintenance)	169 366,80 €
ECOLES BRUNHAUT (Création cantine)	167 440,41 €
RUE A. WAGRET : solde travaux	166 597,60 €
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (études, réseaux, géotechnique, sécu)	123 683,47 €
CENTRE AERE (modulaires, stand de tir, alarme, stockage lutte)	109 524,05 €

Monsieur Daniel HERLAUD, fait part des soucis rencontrés dans certaines rues concernant les nappes d'eau, et donc de « l'inondation » de certaines caves.

Monsieur le Maire explique que certains fossés bouchés ont été refait et aujourd'hui ils permettent un meilleur drainage. Il reste encore quelques fossés à déboucher. La situation est actuellement étudiée par les Elus et les techniciens.

Monsieur le Maire félicite le travail accompli pour 2024.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont décrites comme suit :

CHAPITRES	BUDGET TOTAL	REALISE	RAR
Ch-10 Dotations, fonds divers et réserves FCTVA : 179 223,73 € Taxe d'aménagement : 2 987,87 € Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 482 579,84 €	1 672 062,84 €	1 664 791,44 €	0€
Ch. -13 Subventions d'investissement *	1 472 509,00 €	950 663,81 €	485 337 €
Ch. -040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	236 331,00 €	222 357,45 €	0€
Ch. -041 Opérations patrimoniales (ordre) (Amortissements)	128 800,00 €	85 757,29 €	0€



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

L'excédent de fonctionnement est estimé à 700 000 €\* pour l'année 2024. Cette somme pourra abonder encore l'autofinancement qui s'élevait à 2 360 450,95 € en 2024.

Concernant les orientations pour 2025, **Monsieur le Maire** rappelle le projet « contrat quartiers 2030 » conclu avec la CAPH. L'objectif est d'identifier les priorités d'intervention pour la commune.

C'est pour cela que les Elus sont allés à la rencontre de la population lors des réunions de quartier. Les Escautpontois ont pointé du doigt les défaillances en matière de sécurité publique, d'insalubrité et ont demandé des aménagements du territoire en phase avec leurs besoins.

Le défi consiste donc à définir pour 2025 les projets qui répondront le mieux aux attentes des citoyens, tout en tenant compte des résultats du baromètre de développement humain.

**Monsieur le Maire** présente alors les projets de la commune pour 2025, avec en priorité :

- L'agencement de l'entrée du groupe scolaire Brunehaut
- La cantine à 1€
- Le démarrage de la police rurale (prévue le 1<sup>er</sup> mars 2025)
- Le déploiement de la vidéoprotection
- L'étude de circulation rue Tabary et voirie rue Jules DEMAREZ
- Isolation et aménagement de l'étage de la halte-garderie
- La maison médicale
- Sécurisation de l'étang de Thiers
- Rénovation de la salle de Lutte
- Réfection des tribunes du stade de foot.

**Madame Joëlle LEGRAND** insiste sur la mise en place de la police rurale. Et rappelle que la sécurité est l'une des fonctions régaliennes de la république.

**Monsieur Le Maire** acquiesce et ajoute que le rapport d'orientation budgétaire montre une potentielle recette du produit des amendes de police. Même s'il est aujourd'hui impossible de prévoir un montant exact.

Pour reprendre la conclusion générale du Débat d'Orientation Budgétaire, on notera donc que la commune démontre une gestion rigoureuse de ses dépenses et de ses recettes, avec un autofinancement stable et conforme aux objectifs fixés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Les projets qui n'ont pas été démarrés en 2024 sont reprogrammés en 2025 et 2026.

Par ailleurs, ce résultat permet à la ville de continuer ses réformes de fonctionnement, notamment avec la mise en place de la police rurale, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses.

Cependant, pour assurer un développement pérenne, la ville doit impérativement mettre en place une politique active de repeuplement, axé sur l'accès à la propriété à moyen terme.



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Monsieur le Maire met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

## CREATION DE DEUX (2) POSTES AU SEIN DE LA FILIERE TECHNIQUE – TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.

Monsieur le Maire propose à L'Assemblée de voter la création d'un poste de responsable technique Catégorie B et d'un poste de responsable entretien des bâtiments communaux via la promotion interne

Pas de remarque.

Monsieur Le Maire met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

## INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE DE TRAVAIL DE NUIT (IHTN)

Monsieur Le Maire précise qu'avec la création de la police rurale, il est nécessaire d'instaurer une indemnité pour le travail de nuit.

Il est proposé une majoration des heures de nuit à 0.17cts /heures  
Et une majoration de 0.80cts/heure pour le travail intensif.

Monsieur Daniel HERLAUD demande sur quelle amplitude s'étend le travail de nuit dans la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire précise qu'elle s'étendra de 21h00 à 06h00.

Plus de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

## VOIRIE DE LA RUE JULES DEMAREZ – RETROCESSION A LA COMMUNE D'ESCAUTPONT

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante qu'en fin d'année 2024, la Commune a pris contact avec les propriétaires privés de cette voirie, la famille LORRIAUX, afin de solliciter leur accord pour une cession à titre gracieux. À l'issue de ces démarches, les propriétaires concernés ont accepté de céder les voiries de la rue Jules Demarez à la Commune pour la somme symbolique d'un euro.

Monsieur Jean-Luc FRERE précise que le dossier avance bien.  
Pas de remarque.



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## AFFAIRES COMMUNALES LIEES A LA SECURITE ET A LA SALUBRITE PUBLIQUE

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ESCAUTPONT ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT APPEL A PROJET « RESTAURATION DES ARBRES TETARDS » (2023 – 2033) AVENANT N°1

Madame Eveline LEGRAND rappelle à l'Assemblée que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional SCARPE-ESCAUT avais transmis à la Commune d'ESCAUTPONT, une convention de partenariat dans le cadre de l'appel à projet « RESTAURATION DES ARBRES TETARDS » (2023 – 2033). Cette convention avait fixé les modalités techniques et financières entre :

- Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut – Représenté par Monsieur Grégory LELONG – Président.
- La Commune d'ESCAUTPONT – Représentée par Madame Joëlle LEGRAND- Maire

Cette dernière avait fait l'objet d'une délibération (n°75) lors du conseil municipal du 21 octobre 2023.

Madame Eveline LEGRAND précise qu'il s'agit ici d'un avenant à la convention ayant pour objet d'adapter la contribution financière de la commune au regard des évolutions du projet.

La modification concerne l'article 5.2. Répartition des charges de la convention suscitée.

Plan de financement prévisionnel toutes taxes comprises en euros (2023) :

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
Restauration de 29 arbres têtards sur le territoire d'Escautpont	7 391,40 €	Département du Nord – 46,07 %	3 405,00 €
		Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.) – 75 % du reste à charge, déduction faite de la contribution du Département du Nord	2 989,80 €
		Part à charge Ville – 25 % du reste à charge, déduction faite de la contribution du Département du Nord	996,60 €
<b>COUT GLOBAL TTC L'OPERATION</b>	<b>7 391,40 €</b>	<b>COUT GLOBAL TTC L'OPERATION</b>	<b>7 391,40 €</b>



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Celle-ci propose d'allouer aux associations les montants de subvention de fonctionnement suivants :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2025
RESTO DU CŒUR	600,00 €
STAR	800,00 €
UNION COLOMBOPHILE	500,00 €
<b>ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE*</b>	<b>1 010,00 €</b>
UPGCS	400,00 €
APE MATERNELLE BRUNEHAUT	500,00 €
ECHOSPONT	800,00 €
LES ENFANTS DE L'IMMIGRATION POLONAISE	1 500,00 €
FANFARE ESCAUTPONTOISE	800,00 €
ENTRAIDE ET SOLIDARITE	500,00 €
<b>AFCE*</b>	<b>6 680,00 €</b>
FSE COLLEGE	300,00 €
<b>KARATE BOXING CLUB ESCAUTPONT*</b>	<b>2 730,00 €</b>
<b>LES ALEXIANES*</b>	<b>2 000,00 €</b>
LOISIRS ET JOIES	500,00 €
<b>ADAGES*</b>	<b>980,00€</b>
AGHHE	500,00 €
LAEC (APE CENTRE)	500,00 €
APE COLLEGE	500,00 €
APE ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT	500,00 €
<b>BADMINTON ESCAUTPONT CLUB*</b>	<b>1 260,00 €</b>
CHASSEURS ESCAUTPONTOIS	500,00 €
CHEN	600,00 €
<b>CLUB DE LUTTE*</b>	<b>2 850,00 €</b>
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT	800,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE CENTRE	800,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT	1 100,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE CENTRE	1 100,00 €

Monsieur Michel RENARD précise que le montant accordé tient compte du nombre de licences jeunes renseignées dans le dossier de demande subvention.

## \*Associations ayant renseigné des licences jeunes.

Pas de remarque.

Monsieur Michel RENARD met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « CLUB DES LOISIRS » - ANNEE 2025**



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Pas de remarque.

**Monsieur Le Maire** met aux voix

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES FETES (O.M.C.L.F.) – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2025

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que le versement de la participation communale à l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes (OMCLF) est subordonné à l'établissement d'une convention financière qui fixe les droits et obligations des deux parties (Le Maire de la Commune et le Président de l'OMCLF). Chaque année, il convient de renouveler cette convention.

**Monsieur le Maire** rappelle que les élus membres de l'association concernée par cette subvention ne prennent pas part au vote, à savoir :

- **Madame Christine PLUMECOCQ**
- **Monsieur Michel RENARD**

**Monsieur le Maire** informe du montant sollicité par l'OMCLF à savoir 43 800,00 €.

**Monsieur le Maire** souligne la réussite des nombreux événements portés par l'Office Municipale des Loisirs et des Fêtes, Notamment la Saint Sylvestre. Compte tenu de l'excédent budgétaire de l'association, la commission a voté un ajustement du montant de la subvention de Fonctionnement au titre de 2025.

**Monsieur le Maire** précise alors le nouveau montant de cette subvention, soit 39 000€.

**Madame Christine PLUMECOCQ** demande si, en cas de finances limitées, l'office pourra-t-elle avoir recours à une subvention exceptionnelle ?

**Monsieur Daniel HERLAUD** rappelle la citation humoristique de Coluche qui disait : « Dites-nous ce dont vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer », et qu'il s'agit, bien sûr, d'un trait d'humour

**Monsieur le Maire** rappelle que ce n'est pas sa façon de voir les choses. Et qu'à ce moment-là il sera plus judicieux de voir comment faire autrement.

Pas de remarque.

**Monsieur Le Maire** met aux voix

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire déclare la tribune questions et informations diverses ouverte.

**Madame Virginie BERNUS** informe sur le manque de panneaux de signalisation sur l'ensemble de la commune.

**Monsieur le Maire** informe qu'il est conscient du problème et qu'il a fait le point avec les services techniques cette semaine. 60 panneaux sont en commande.

**Madame Joëlle LEGRAND** demande si, avec la mise en place des nouvelles commissions, serait-il possible d'être informé des autres commissions pour y assister en tant qu'auditeur libre ?

**Monsieur le Maire** répond que c'est en principe le cas, les changements d'organisation sont en cours. Les futures commissions feront l'objet d'informations en amont.

**Madame Catherine ROLY** en profite pour informer de la réunion de sa commission « affaires communales liées à l'enseignement, la petite enfance, les actions sociales et le centre de loisirs » à savoir le 18 février 2025.

**Madame Christine PLUMECOCQ** fait remarquer que chaque membre de l'Assemblée délibérante a sur son sous-main une invitation au vernissage du 36<sup>ème</sup> salon des Arts d'Escautpont qui se déroulera le 15 et 16 février 2025 à la salle Jean Ferrat.

**Madame Eveline LEGRAND** ajoute que ce sont près de 80 artistes qui viendront exposer leurs œuvres. Le salon a une renommée importante puisque Monsieur LEGRAND Pierre commissaire d'exposition a dû refuser des artistes.

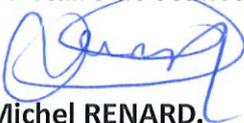
**Monsieur Le Maire** propose de se rapprocher de la CAPH afin de voir si ce salon peut être considéré comme un événement à dimension d'intérêt communautaire. La CAPH porterait alors le projet, ce qui lui donnerait un rayonnement plus important et un soutien financier non négligeable.

Plus de remarques.

**Monsieur le Maire** lève la séance à 12 :17.

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**  
**Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0**

Le Secrétaire de séance,

  
Michel RENARD.

Le Maire,

  
Raphaël KRUSZYNSKI